

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW CODE 01**

**HEBBIL** (ajouter aussi codes régionaux HEBABI, HEBNOQ, HEBLAU, HEBLAN, HEBMAU, HEBSAG, HEBCON et HEBOUT)

## Incendies de forêt

### **MODIFICATION DU TERRITOIRE TOUCHÉ PAR L'INTERDICTION D'ACCÈS EN FORÊT SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET PAR LA FERMETURE DE CHEMINS**

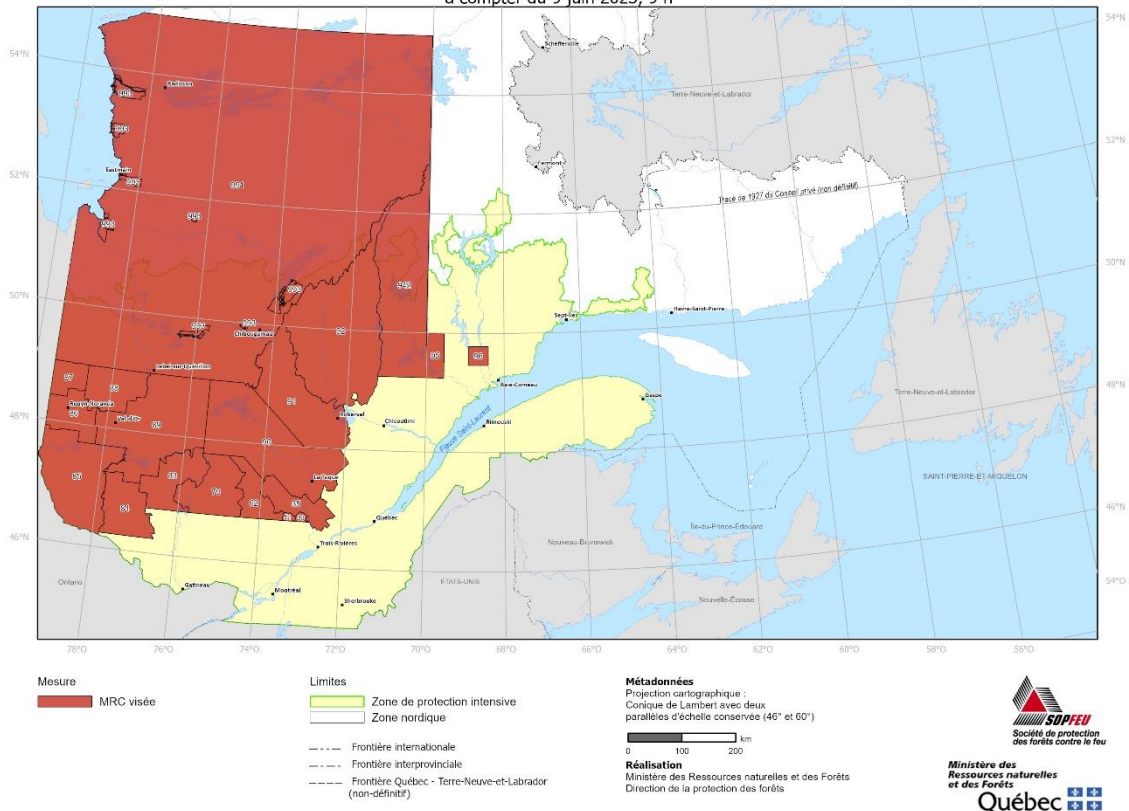
**Québec, le 9 juin 2023** – Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a décidé de modifier l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture des chemins annoncée le 4 juin 2023. Cette décision a été prise de concert avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) et la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) en considérant :

- Que les indices d'inflammabilité sont bas dans plusieurs régions du Québec en raison des conditions météorologiques des derniers jours;
- Que les feux dans les régions où la circulation est désormais permise dans les forêts du domaine de l'État sont contenus ou maîtrisés;
- L'augmentation des effectifs et des avions-citernes affectés à la lutte contre les feux de forêt;
- Qu'il y a toujours une interdiction de faire des feux à ciel ouvert sur l'ensemble du Québec et une restriction de travaux en forêt dans certaines régions à risque.

**Cette modification prend effet le 9 juin 2023, à 9 h.**

Voici la carte de localisation du territoire touché. Les modifications apportées à la mesure ciblent principalement les régions de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-St-Jean.

**Secteur visé par l'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État  
et une fermeture de chemins pour des considérations d'intérêt public (LMRNF, art. 11.3)  
à compter du 9 juin 2023, 9 h**



La mesure d'interdiction d'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et de fermeture des chemins s'applique maintenant sur le territoire suivant :

**NORD-DU-QUÉBEC** : Jamésie (991), Eeyou Istchee (Waswanipi, Mistissini, Oujé-Bougoumou, Chisasibi, Eastmain, Nemiscau, Waskaganish, Wemindji) (993).

**CÔTE-NORD** : La Haute-Côte-Nord (95) pour sa portion au nord de la latitude 49° 15' et sa portion à l'ouest de la longitude 69° 33', et Manicouagan (96) pour sa portion délimitée par les points cardinaux suivants :

- 68° 56' O 49° 28' N
- 68° 56' O 49° 47' N
- 68° 25' O 49° 47' N
- 68° 25' O 49° 28' N

**SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN** : Le Domaine-du-Roy (91), Maria-Chapdelaine (92) et Le Fjord-du-Saguenay (942) au nord de la latitude 49° 15'.

**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE** : Témiscamingue (85), Rouyn-Noranda (86), Abitibi-Ouest (87), Abitibi (88) et La Vallée-de-l'Or (89).

**MAURICIE** : Mékinac (35) et La Tuque (90) dans leur entièreté, Shawinigan (36) et Maskinongé (51) pour leur portion au nord de la latitude 46° 45'.

**OUTAOUAIS** : La Vallée-de-la-Gatineau (83) pour sa portion au nord de la latitude 46° 45' et Pontiac (84) pour sa portion au nord de la latitude 46° 15'.

**LAURENTIDES** : Antoine-Labelle (79) pour sa portion au nord de la latitude 46° 45'.

**LANAUDIÈRE** : Matawinie (62) pour sa portion au nord de la latitude 46° 45'.

Le MRNF tient à rappeler à la population que les indices d'inflammabilité sont encore extrêmes sur certains territoires du Québec. Bien que les indices d'inflammabilité aient diminué dans certaines autres portions du territoire visé par l'interdiction, le respect de cette mesure est important afin de ne pas nuire aux interventions et d'éviter de s'exposer aux incendies toujours en activité.

La plus grande prudence demeure donc de mise sur tout le territoire forestier de la province pour éviter de nouveaux allumages. La collaboration de l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices du territoire forestier est essentielle pour permettre à la SOPFEU, au MRNF et au MSP de poursuivre leur travail afin de protéger nos forêts et d'assurer la sécurité de la population.

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements sur le territoire fermé sont invitées à consulter la page Web [Feu de forêt](#) du gouvernement du Québec, le site Web de la [SOPFEU](#) et la carte interactive [Forêt ouverte](#) ou à **communiquer avec Services Québec au numéro sans frais 1 877 644-4545.**

#### **Liens connexes :**

Pour obtenir des renseignements sur le ministère des Ressources naturelles et des Forêts ou en savoir plus sur ses activités et ses réalisations, consultez le [mrnf.gouv.qc.ca](http://mrnf.gouv.qc.ca) ou ses réseaux sociaux :

- [twitter.com/mrnfgc](https://twitter.com/mrnfgc)
- [facebook.com/RessourcesNaturellesForets](https://facebook.com/RessourcesNaturellesForets)
- [linkedin.com/company/ressourcesnaturellesforets](https://linkedin.com/company/ressourcesnaturellesforets)
- [youtube.com/RessourcesNaturellesForets](https://youtube.com/RessourcesNaturellesForets)
- [instagram.com/mrnfgc](https://instagram.com/mrnfgc)

– 30 –

#### **Information pour les citoyens et citoyennes :**

Numéro de téléphone sans frais  
1 877 644-4545

#### **Information pour les représentants et représentantes des médias :**

Relations médias  
Ministère des Ressources naturelles  
et des Forêts  
[medias@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:medias@mrnf.gouv.qc.ca)